

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2174

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 17

À la dernière phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« adapté à la baisse »,

le mot :

« abaissé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.